

# ***Formation Visiodent CSD***

***Utilisation de Visiodent en  
Centre de Santé Dentaire***

***Module 2 : Administration***

Fred CESANO Décembre 2005

a world of technology VISIODENT



# ***Les chapitres***

1. Paramètres médico-administratifs
  - Le numéro de poste
  - Le cabinet (le Centre de Santé Dentaire)
  - Les praticiens
  - Les utilisateurs/habilitations
  - La comptabilité (le fond de caisse initial)
  - Les paramètres généraux
  - Les actes (et des familles d'actes)
  - Les organismes
  - Le module de télétransmission PyxVital
  
2. Paramétrage de VISIONIC
  
3. Sauvegardes & Restaurations
  
4. Assistance fonctionnelle
  
5. Flux

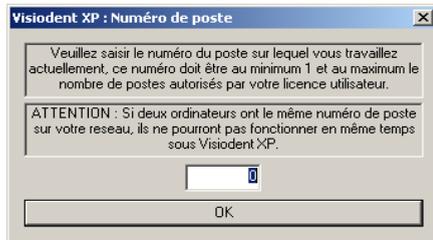


# ***Paramètres médico-administratifs***



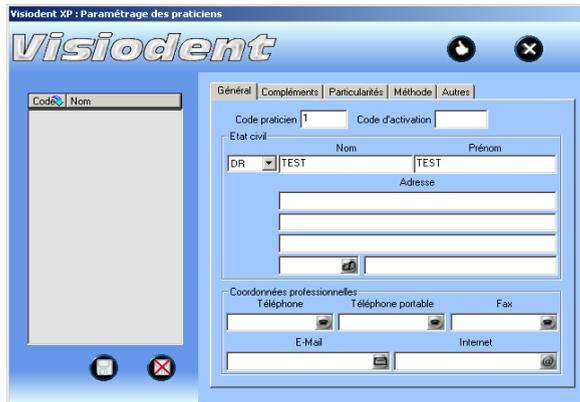
# Paramètres médico-administratifs

## 1. Paramétrage du numéro de poste



Lors du premier démarrage de l'application, la fenêtre de saisie du numéro de poste s'affiche automatiquement. Veuillez saisir un « **numéro de poste** » (attention chaque poste doit avoir un numéro différent) et cliquer sur « **OK** ».

Par la suite, si vous modifiez votre installation réseau en ajoutant un poste par exemple, il sera possible, à tout instant de modifier ce numéro de poste, en utilisant le menu Paramètres – Réseau.

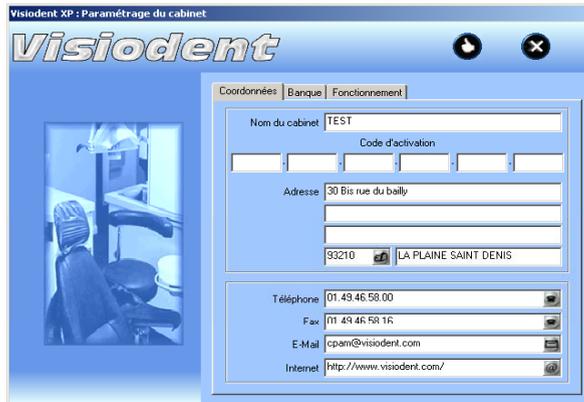


Sur la fenêtre de paramétrage de réseau il est également possible de modifier le délai entre deux lectures réseau (qui est fixé par défaut à 5 secondes) ainsi que le nombre de tentatives de connexion au réseau Visiodent (par défaut fixé à 10).



# Paramètres médico-administratifs

## 2. Paramétrage du cabinet (le Centre de Santé Dentaire)



Visiodent XP : Paramétrage du cabinet

**Visiodent**

Coordonnées | Banque | Fonctionnement

Nom du cabinet TEST

Code d'activation

Adresse 30 Bis rue du baill

93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Téléphone 01 49 46 58 00

Fax 01 49 46 58 16

E-Mail cpam@visiodent.com

Internet http://www.visiodent.com/

Lors du premier démarrage de l'application, la fenêtre de saisie des informations du cabinet s'affiche automatiquement. Veuillez saisir un « **Nom du cabinet** ». Ceci est obligatoire pour utiliser l'application puis valider avec le bouton Valider.

Par la suite, si vous souhaitez modifier votre installation il sera possible, à tout instant de modifier ces paramètres, en utilisant le menu Paramètres – Cabinet. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.



VISIODENT : Paramétrage du cabinet

**Visiodent**

Coordonnées | Banque | Fonctionnement

Numéro de clinique

Définition du mot de passe administrateur

Activer la procédure de clôture comptable

Activer la gestion des logins par utilisateurs

Activer la numérotation unique des factures

Compteur utilisé Compteur de facture

Activer la numérotation unique des bordereaux de reçu ESPECES

Compteur utilisé Compteur de facture

Après le premier démarrage de l'application, il sera indispensable de configurer l'application pour le mode de fonctionnement en Centre de Santé Dentaire. Pour cela, il suffit d'activer le paramétrage du cabinet puis de sélectionner l'onglet « Fonctionnement » (attention la saisie du mot de passe administrateur est indispensable).

Veuillez saisir les informations nécessaires au fonctionnement en Centre de Santé Dentaire et activer toutes les options figurant sur cette fenêtre (veillez à sélectionner les compteurs de facture et de reçus pour versement espèces).



# Paramètres médico-administratifs

## 3. Paramétrage des praticiens

The screenshot shows the 'Visiodent XP : Paramétrage des praticiens' window. The 'Général' tab is active. It contains the following fields:

- Code praticien: 1
- Code d'activation: [empty]
- Etat civil: [empty]
- Nom: TEST
- Prénom: TEST
- Adresse: [empty]
- Coordonnées professionnelles:
  - Téléphone: [empty]
  - Téléphone portable: [empty]
  - Fax: [empty]
  - E-Mail: [empty]
  - Internet: [empty]

Lors du premier démarrage de la première installation, la fenêtre de saisie des informations des praticiens s'affiche automatiquement. Il est indispensable à ce stade de saisir les praticiens avec les codes d'activation qui vont ont été fournis lors de la livraison.

Par la suite, si vous souhaitez modifier votre installation il sera possible, à tout instant de modifier ces paramètres (par exemple pour ajouter un praticien), en utilisant le menu Paramètres – Praticiens. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.

The screenshot shows the 'Visiodent XP : Paramétrage des praticiens' window. The 'Particularités' tab is active. It contains the following fields:

- Numéro d'ordre: [empty]
- Code profession: [empty]
- Numéro FINESS: [empty]
- Salarié...
- Numéro INSEE: [empty]
- Membre d'une AGA...
- Agrément de l'appareil:
  - Rétroalvéolaire: [empty]
  - Panoramique: [empty]
  - Téléradiographique: [empty]
- Couleur... Masquer les paramètres d'actes du praticien par défaut

Cliquez sur le bouton Nouveau puis saisissez un « **Code praticien** » ainsi que le « **Code d'activation** » qui figure à coté du numéro FINESS sur la feuille des codes d'activation. Saisissez le « **Nom** » et « **Prénom** » du praticien. Il est conseillé d'utiliser un code praticien qui reprenne le code clinique. Exemple 101 pour le praticien 01 de la clinique 1 (ARRAS) et dans le cas de plusieurs cliniques, 201 pour le même praticien dans la clinique 2 (ST POL) ce qui permet une identification rapide du praticien.

Cliquer maintenant sur l'onglet « **Particularités** ».

Saisissez le numéro FINESS du centre, le code profession (18 pour un stomatologue, 19 pour un chirurgien-dentiste) et le numéro d'ordre du praticien (généralement le numéro ADELI sans le 'A' qui figure également sur la CPS).



# Paramètres médico-administratifs

The screenshot shows the 'Visiodent XP : Paramétrage des praticiens' window. The title bar includes the Visiodent logo and window control buttons. The main area is divided into a left sidebar with 'Code' and 'Nom' fields, and a right main panel with several tabs: 'Général', 'Compléments', 'Particularités', 'Méthode', and 'Autres'. The 'Général' tab is active, showing fields for 'Numéro d'ordre', 'Code profession', 'Numéro FINESS', 'Numéro INSEE', and 'Agrément de l'appareil' (with sub-fields for 'Rétroalvéolaire', 'Panoramique', and 'Téléradiographique'). There are also checkboxes for 'Salarié...' and 'Membre d'une AGA...'. At the bottom, there is a 'Couleur...' button and a checkbox for 'Masquer les paramètres d'actes du praticien par défaut'.

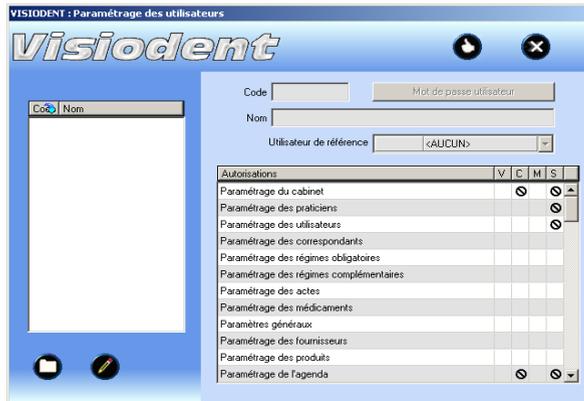
Dans la zone de saisie « **Rétroalvéolaire** » vous deviez saisir le numéro d'agrément de l'appareil. Désormais ce numéro à 10 chiffres n'est plus en vigueur. En effet, un numéro à 18 caractères est maintenant fourni par la DSNR (Division Sécurité Nucléaire et Radioprotection). Ce numéro concerne l'ensemble de l'installation et non plus un appareil en particulier. Il n'est, de plus, pas télétransmis. Si un tel numéro est affecté au Centre de Santé Dentaire, il suffit de saisir « En cours » afin de pouvoir télétransmettre les actes cotés « Z ».

Cliquez sur le bouton Enregistrer pour sauvegarder les informations saisies et renouvelez l'opération pour l'ensemble des praticiens du centre.



# Paramètres médico-administratifs

## 4. Paramétrage des utilisateurs / habilitations



Après le premier démarrage de l'application, il est nécessaire de saisir les utilisateurs de l'application. Par défaut, seul l'administrateur existe et il est fortement déconseillé de permettre à l'ensemble des utilisateurs d'utiliser ce profil ! Il est possible de créer des utilisateurs réels (Pierre, Paul, Jacques, etc.) et/ou des profils (Assistante, Praticien, etc.). Ensuite il sera nécessaire d'attribuer des habilitations à chaque utilisateur/profil. Ceci permet par exemple de définir des habilitations pour un profil donné et de les affecter à l'ensemble des utilisateurs ayant ce type de profil.

Cliquez sur le bouton Nouveau. Veuillez saisir un « **Code** », un « **Mot de passe** » et un « **Nom** » d'utilisateur. Puis définir l'ensemble des habilitations. Cliquez enfin sur le bouton Enregistrer.

Par la suite, si vous souhaitez modifier votre installation il sera possible, à tout instant de modifier ces paramètres (par exemple pour ajouter un utilisateur), en utilisant le menu Paramètres – Utilisateurs. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.

NB : le menu Paramètres – Utilisateurs figure dans les éléments de menu, dès lors que l'option « Activer la gestion des logins par utilisateurs » est activée dans le paramétrage du cabinet.



# Paramètres médico-administratifs

## 5. Paramétrage de la comptabilité (le fond de caisse initial)



Après le premier démarrage de l'application, il est nécessaire de renseigner le fond de caisse initial pour la gestion des espèces. Il peut être également intéressant de sélectionner le mode de remboursement à l'assuré afin qu'il soit sélectionné par défaut lors des opérations de remboursement pour "trop perçu" ou "trop versé". Pour cela, il suffit d'afficher la fenêtre de paramétrage de la comptabilité en utilisant le menu Paramètres – Comptabilité.

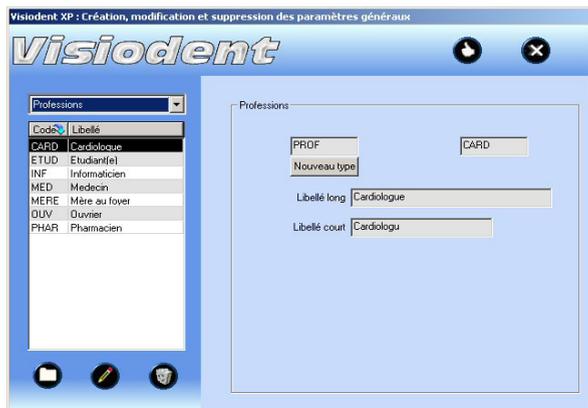
Cliquez sur le bouton Modifier. Veuillez saisir un montant de fond de caisse initial. Puis sélectionnez le mode de remboursement à l'assuré. Cliquez enfin sur le bouton Enregistrer.

ATTENTION : une fois défini, le montant de caisse initial, il n'est plus possible de le modifier; il est donc nécessaire de porter une attention particulière à sa saisie. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.



# Paramètres médico-administratifs

## 6. Paramétrage des paramètres généraux



Lors de l'utilisation quotidienne de l'application, vous avez constamment besoin de paramètres qui évoluent peu, voir pas du tout. Par exemple, les titres de civilité (M., Mme, Melle, etc.) ou les professions sont des informations qui ne seront jamais ou peu modifiés au court du temps.

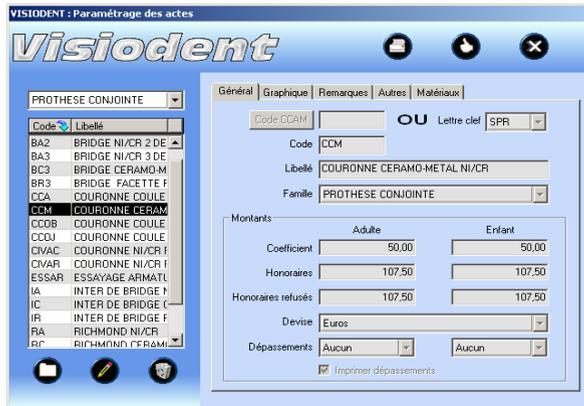
Aussi, l'application gère un ensemble de paramètres généraux afin d'optimiser votre utilisation. Ainsi, plus de saisies répétitives, ou de longues recherches d'informations. Les paramètres généraux sont regroupées par affinités ou familles, et distingués par des codes. Ce sont simplement ces codes que vous préciserez (lors de saisis d'actes ou de règlements par exemple), et l'application effectuera les calculs ou complètera les zones de saisies sans vous demander de nouveau toutes les informations déjà comprises dans les paramètres généraux.

Lors de l'installation, l'application est fournie avec un ensemble de paramètres généraux prédéfinis. Il peut être intéressant, avant de démarrer la gestion du CSD avec Visiodent, de modifier ces paramètres généraux afin qu'ils correspondent à votre pratique (ex : modes de règlements particuliers tels que « Service des Œuvres »). Cependant, il n'est pas nécessaire de les modifier de façon exhaustive, car certains d'entres eux ne seront peut être jamais utilisés dans votre Centre (ex : inutile de définir les fauteuils des praticiens si vous n'utilisez pas l'agenda).



# Paramètres médico-administratifs

## 7. Paramétrage des actes (et des familles d'actes)



Après le premier démarrage de l'application, il est nécessaire de vérifier si les actes fournis par la procédure d'installation correspondent à l'activité de la clinique. Pour cela, il suffit d'afficher la fenêtre de paramétrage des actes en utilisant le menu Paramètres – Actes. Il est possible de modifier les actes existants mais également de recréer tout ou partie des actes nécessaires.

Cliquez sur le bouton Nouveau pour créer un nouvel acte ou sur le bouton Modifier pour modifier un acte existant. Saisissez les informations demandées puis cliquez sur le bouton Enregistrer pour valider la saisie.

Par la suite, si vous souhaitez ajouter / supprimer des actes ou modifier des actes existants il sera possible, à tout instant d'utiliser le menu Paramètres – Actes. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information. Il est cependant fortement recommandé d'étudier précisément la nomenclature d'actes avant le démarrage de la clinique.

**NB : Attention, les actes communs à l'ensemble des praticiens de la clinique doivent être définis pour le praticien de référence (le 1er praticien crée lors du premier démarrage). Tous les actes saisis pour un autre praticien, que le praticien de référence, seront considérés comme des actes spécifiques au praticien pour lequel ils ont été créés.**



# Paramètres médico-administratifs



Pour faciliter la saisie des actes, ils ont été regroupés en familles. Pour créer ou modifier les familles d'actes, il suffit d'utiliser le menu Paramètres – Familles d'actes. Le classement d'un acte dans une famille est réalisé sur la fenêtre de paramétrage des actes (décrite ci-dessus). Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.

Cliquez sur le bouton Nouveau pour créer une nouvelle famille ou sur le bouton Modifier pour modifier une famille existante. Saisissez les informations demandées puis cliquez sur le bouton Enregistrer pour valider la saisie.



# Paramètres médico-administratifs

Visiodent XP : Informations de tarification pour un nombre variable de dents



Définition des tarifs pour un nombre variable de dents pour l'acte  
ECMSP - ELT.INTER.CERAMO METALLIQUE SEMI PRECIEUX

Nombre	Lettre clé	Coefficient	Accepté	Refusé	Code de Transp.
1	SPR	30	€ 242,95 €	242,95	
2	SPR	30	€ 485,90 €	485,90	
3	SPR	30	€ 728,85 €	728,85	
4	SPR	35	€ 971,80 €	971,80	
5	SPR	40	€ 1214,75 €	1214,75	
6	SPR	45	€ 1457,70 €	1457,70	
7	SPR	50	€ 1700,65 €	1700,65	
8	SPR	55	€ 1943,60 €	1943,60	
9	SPR	60	€ 2186,55 €	2186,55	
10	SPR		€	€	
11	SPR		€	€	
12	SPR		€	€	
13	SPR		€	€	
14	SPR		€	€	

Le paramétrage des actes permet également de gérer les actes à « Tarification variable » c'est-à-dire les actes dont la cotation et la facturation vont être fonction du nombre de dents auxquels ils s'appliquent. C'est le cas des Eléments Intermédiaires de Bridge (EIB).

Sur l'onglet « Graphique », il suffit d'indiquer que l'acte s'applique à « un nombre variable de dents » puis de cliquer sur le bouton « ... » pour saisir les différentes informations de tarification. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.

Visiodent XP : Informations de tarification par localisation



Définition des tarifs par localisation pour l'acte  
TR - TRAITEMENT RADICULAIRE

Tarification adulte

Dents	Lettre clé	Coefficient	Accepté	Refusé
13-33	SC	10	€ 24,10 €	24,10
15-35	SC	15	€ 36,15 €	36,15
18-38	SC	25	€ 60,25 €	60,25
53-73	SC	10	€ 24,10 €	24,10
55-75	SC	25	€ 60,25 €	60,25

Liste des dents disponibles : Aucune

Le paramétrage des actes permet enfin de définir les actes à « Tarification par localisation » c'est-à-dire les actes dont la cotation et la facturation vont être fonction de la dent à laquelle il est appliqué. C'est le cas, par exemple, du traitement radiculaire qui est fonction du nombre de racines traitées.

Sur l'onglet « Graphique », il suffit d'indiquer que l'acte s'applique à « 1 dent » puis de cliquer sur le bouton « ... » pour saisir les différentes informations de tarification. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.



# Paramètres médico-administratifs

## 8. Paramétrage des organismes

Visiodent XP : Paramétrage des régimes obligatoires

**Visiodent**

Code | Nom

02691	MSA du RHONE
02695	MSA du RHONE
030451	R.A.M (RHONE)
03045	LMRA - MUTUELLE AC
03045	MUTUELLES AMI/MUI
030541	R.A.M (PROF. LIB. DE
04110	SNCF Caisse de Prévoi
08756	CNMSS/Assurés militair
91691C	MGEN LYON
91931C	MGEN BOZIGNY
92691	MG LYON
94631C	MFP LYON
99011C	CMCAS Bourq en Bress
99381C	LMDE Grenoble
99381C	SMERRA Grenoble
99691C	LMDE Lyon

Paramétrage des actes

Général | Taux | Gestion | Liste de référence

Nom réduit: 926910512  
Nom complet: MG LYON  
Grand régime: Mutuelle Générale des PTT | Caisse: 691 | Centre: 0512  
Adresse: 165 rue du Professeur Beauvisage  
93377 | LYON CEDEX 08  
Téléphone: 04.78.76.55.68 | Fax: 04.78.01.73.40  
E-Mail: | Site Web: | Contact: | Remarque:

Il est possible de paramétrer les organismes de Régime Obligatoire en sélectionnant le menu « Paramètres – Régimes obligatoires ». Cependant la liste des organismes sera mis à jour automatiquement au fur et à mesure les lectures de cartes Vitales (à partir de la liste de référence fournie).

Pour le traitement automatique des retours Noemie, il est important de bien spécifier le mode de règlement utilisé par l'organisme.

Visiodent XP : Paramétrage du régime obligatoire 926910512

**Visiodent**

PROTHESE CONJOINTE

Code | Libellé

CC	COURONNE COULEE
CCM	COURONNE CERAM
CCMO	COURONNE CERAM
CCMSP	COURONNE CERAM
CCO	COURONNE COULEE
CCSP	COURONNE COULEE
CIC	COURONNE INCRUS
CICO	COURONNE INCRUS
CICSP	COURONNE INCRUS
E	ELEMENT INTERME
ECM	ELT INTER.CERAMO
ECMO	ELEMENT INTER. CE
ECMSP	ELT INTER.CERAMO
EIC	ELT INTER.INCRUS1
EICO	ELT INTER.INCRUS1
EICSP	ELT INTER.INCRUS1

Paramétrage par défaut

Tarifification par localisation (en montant fixe)

Montant fixe  
 Pourcentage de : Tarif de convention  
 Tarifification par localisation (en montant fixe)

Montants

Patient: 0,00  
Tiers payant: 0,00  
Devise: Euros

Grâce au bouton « Paramétrage des actes » il est possible de définir des montants ou des taux de prise en charge particulière pour chacun des actes de l'application. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.

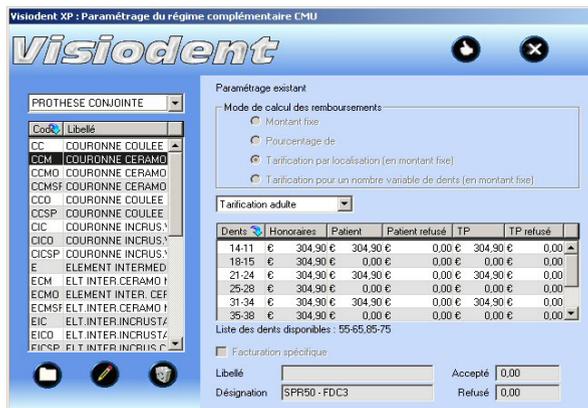


# Paramètres médico-administratifs



De la même manière il est possible de paramétrer les organismes de Régime Complémentaire en sélectionnant le menu « Paramètres – Régimes complémentaires ». Pour ce type d'organisme, il n'existe pas de procédure de mise à jour automatique à partir des lectures de cartes Vitale.

Pour le traitement automatique des retours Noemie, il est important de bien spécifier le mode de règlement utilisé par l'organisme. Veillez également à renseigner le « Numéro de Télétransmission » notamment pour la mise à jour de la fiche patient lors de la lecture de la carte Vitale (lorsque les informations AMC y sont inscrites : CMU, MGEN, MGPTT, etc.)

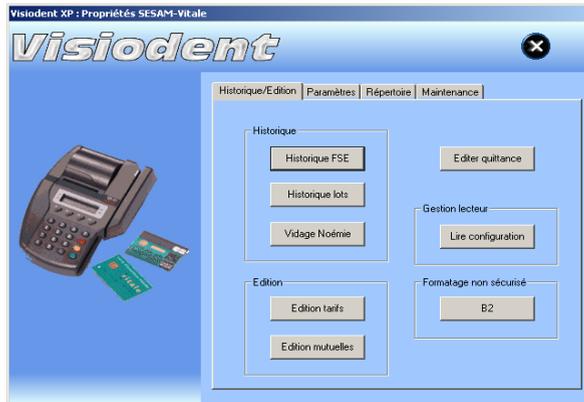


Grâce au bouton « Paramétrage des actes » il est possible de définir des montants ou des taux de prise en charge particulière pour chacun des actes de l'application. Ceci permet d'indiquer par exemple, la prise en charge de la CCM pour un patient CMU, seulement sur les dents antérieures. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.



# Paramètres médico-administratifs

## 9. Paramétrage du module de télétransmission PyxVital

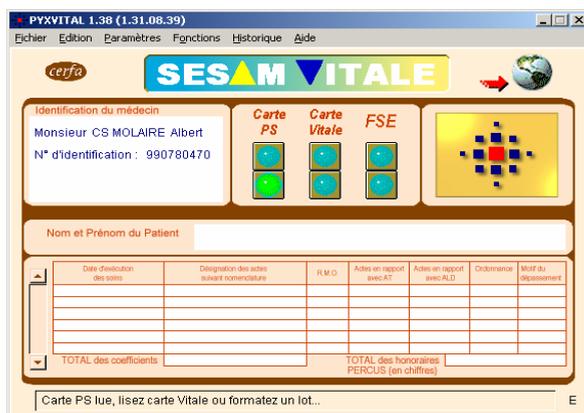


Après le premier démarrage de l'application, il est nécessaire de paramétrer la télétransmission des FSE. Par la suite, si vous souhaitez modifier votre installation il sera possible, à tout instant de modifier ces paramètres en utilisant le menu Télétransmission – Propriétés. Se référer à l'aide en ligne fournie avec l'application pour plus d'information.

Pour paramétrer la télétransmission des FSE, il faut sélectionner le menu Télétransmission – Propriétés puis cliquer sur le bouton B2.

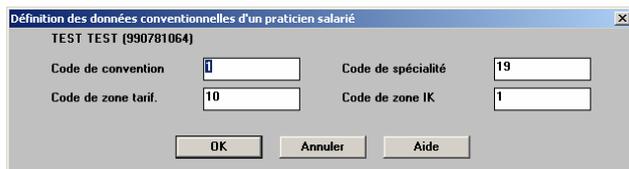
Le module de Facturation – Télétransmission Sesam Vitale 1.31, qui porte le nom de PyxVital, s'affiche. En cliquant sur le feu bicolore « Carte PS » vous obtenez un message « PS de Centre de Santé non paramétré ». Ce message est normal car vous n'avez pas encore saisi la clé de protection, cliquer sur « OK » pour fermer la fenêtre de message puis sélectionnez le menu Paramètres - Définition d'une clé de protection.

Veillez saisir la clé de protection PyxVital fournie lors de la livraison. puis cliquer sur « OK ».



# Paramètres médico-administratifs

Une fois la clef de protection Pyxvital saisie, il faut définir la spécialité du praticien. En effet, cette information ne figure pas sur la carte d'un praticien Centre Dentaire.



TEST TEST (990781064)

Code de convention	<input type="text" value="0"/>	Code de spécialité	<input type="text" value="19"/>
Code de zone tarif.	<input type="text" value="10"/>	Code de zone IK	<input type="text" value="1"/>

OK Annuler Aide

Sélectionnez le menu « Paramètres - PS d'un Centre de Santé ». Il faut alors renseigner les champs Code Convention, Code Spécialité, Code Zone Tarif, Code zone IK avec les informations réelles du praticien.

Ensuite, il faut saisir les paramètres du Centre de Santé afin que la télétransmission se réalise correctement.



Catégorie :

Statut juridique :

Mode fixation des tarifs :

OK Annuler

Sélectionnez le menu « Paramètres - Centre de Santé ». Il faut alors renseigner les champs Catégorie, Statut juridique et Mode fixation des tarifs. Ces valeurs doivent être connues du Centre Dentaire.

Ces deux opérations sont à réaliser pour tous les praticiens sur tous les postes du réseau. Cependant il est également possible de le faire sur un poste puis de récupérer les fichiers «CodPS.par » et «CS.par » pour les dupliquer sur les autres postes.



# Paramètres médico-administratifs

Configuration de la BAL FSE 1

Echier ?

Je télétransmettrai sans la carte professionnel de santé

Mot de passe en clair

Paramètres de transfert des FSE

Identifiant National :

Mot de passe FSE :

Adresse BAL FSE :

Lecture de la carte professionnel de santé

Configurer et Quitter

Définir le paramétrage utilisateur

N° PS (10 caractères) : 0994001360

Login (ou identifiant) : fse.<Chiffres/Lettre>

Mot de passe associé : \*\*\*\*\*

Adresse BAL (facultatif) : fse.<Chiffres/Lettre>@sante.wanadoo.fr

OK Annuler

Définir le paramétrage utilisateur

N° PS (10 caractères) : 0994001360

Login (ou identifiant) : rene.davier@netmedicom.rss.fr

Mot de passe associé : \*\*\*\*\*

Adresse BAL (facultatif) : rene.davier@netmedicom.rss.fr

OK Annuler

Afin de pouvoir télétransmettre, il vous faut souscrire ET paramétrer un Fournisseur d'Accès Internet. Il y a trois Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) que Visiodent préconise : Cegetel, Wanadoo et Netmedicom. Dans tous les cas il faudra se référer au manuel d'installation fourni. En général, la procédure de paramétrage de Netmedicom est employée pour les autres fournisseurs d'accès.

## Informations pour l'installation du Kit Cegetel 2.12

L'installation du Kit Cegetel nécessite également l'installation de Netscape Communicator. Il faut tout d'abord créer un profil pour indiquer le type d'équipement modem RTC, RNIS ou une liaison ADSL. Inutile de saisir un mot de passe, sinon la télétransmission serait fastidieuse.

## Informations pour l'installation de Wanadoo

La première ligne est remplie par le numéro de la Carte PS. Il faut ensuite renseigner le login de Wanadoo. Il commence toujours par **fse** et est suivi de chiffres et de lettres (ne pas mettre @sante.wanadoo.fr). L'adresse BAL bien qu'indiquée comme facultative ne l'est pas ! Vous devez retaper le login : fse.<chiffres et lettres> et ajouter @sante.wanadoo.fr.

## Informations pour l'installation de Netmedicom

La première ligne est remplie par le numéro de la Carte PS. Il faut ensuite renseigner le login de Netmedicom qui correspond à l'adresse e-mail du centre/praticien (terminé par %netmedicom.rss.fr). L'adresse BAL bien qu'indiquée comme facultative ne l'est pas ! Il s'agit du login en remplaçant % par @.



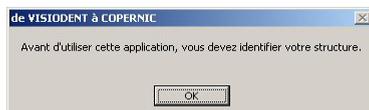
# ***Une petite pause ?***



# ***Paramétrage de VISIONIC***



# Paramétrage de VISIONIC



<b>Nom de la Structure</b> Direction des Centre de Santé Dentaire	<b>Organisme de Rattachement</b> CPAM de LYON
<b>Adresse</b> 27 bis cours de Verdun	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Comptabilisation par produit Soins - Prothèses - ODF</b>
<b>Complément</b> BP 2045	<input type="checkbox"/> <b>Comptabilisation par produit tous actes confondus</b>
<b>C.P.</b> 69227	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Gestion Locale des Clients Douteux</b>
<b>Ville</b> LYON CEDEX 02	



Visionic, est le complément indispensable à la comptabilisation des informations issues de Visiodent. Il s'agit d'une passerelle vers Copernic.

**PRÉ-REQUIS : Visionic ne fonctionne qu'avec Access97. Si votre poste est équipé d'une version supérieure, il sera alors nécessaire d'installer le Run Time de la version 97.**

L'application Visionic doit être installée impérativement dans le répertoire C:\Visionic. **De plus, pour respecter les contraintes de sécurité vous devez impérativement démarrer l'application à l'aide d'un raccourci.** Se référer à au manuel « Documentation de Visionic » fourni avec l'application pour plus d'information concernant l'installation de Visionic.

A priori, seul un « profil comptable » utilisera Visionic sur un poste central puisqu'il s'agit d'un outil de consolidation de données des différentes cliniques.

Lors du premier démarrage de l'application, vous serez invité à saisir les informations d'identification de votre structure. Ces informations vont servir essentiellement à identifier les différents produits (états ou formulaires) issus de l'application. Une attention particulière est à porter sur les cases à cocher qui vont déterminer votre mode de fonctionnement vis-à-vis de la ventilation Classe 7 d'une part (gestion par produits ou gestion par tiers), et de la gestion des clients douteux d'autre part. Il existe depuis peu, une possibilité d'indiquer une gestion par produit tous actes confondus pour répondre à la demande particulière de la CPAM d'Evry.



# Paramétrage de VISIONIC



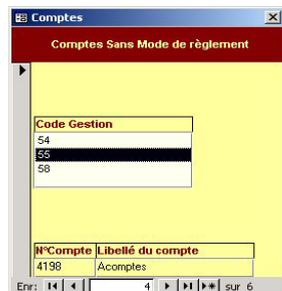
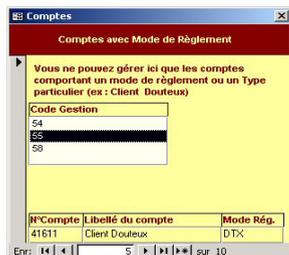
Dans la rubrique « Gestion des paramètres » de la fenêtre principale de l'application, il est possible de définir les paramètres de Visionic.

Information importante concernant les cliniques en gestions multiples : Les caisses désireuses d'attribuer un code gestion différent par clinique peuvent le faire. Il suffit de créer autant de codes gestion que de cliniques et de renseigner la zone *code gestion* de chacune d'elle. C'est ce code qui sera associé aux comptes de classe 7.

Pour la création des comptes de classe 7, vous ne pourrez par contre en créer qu'un seul, que vous associerez arbitrairement à n'importe lequel des codes gestion précédemment créé.



Après avoir saisi les différentes gestions, il est nécessaire de saisir les différents comptes. Il y a lieu de distinguer les comptes associés à un mode de règlement (les comptes financiers) ou à un type particulier (DTX), des comptes sans mode de règlement.



**Attention : Si vous pouvez modifier à loisir le numéro de compte pour Client Douteux il est impératif de ne pas modifier le Mode de règlement DTX. Pour les comptes de produits, ce sont les libellés qui sont immuables à savoir « Soins » « Prothèses » et « ODF ».**

Se référer à au manuel « Documentation de Visionic » fourni avec l'application pour plus d'information concernant l'installation de Visionic.



# Paramétrage de VISIONIC

Cliniques Dentaires

N°Clinique: 01  
Nom Clinique: ARRAS  
Code Gestion: 55  
Chemin Import: H:\

Enr: 1 sur 1

Le bouton Cliniques permet de gérer vos différentes cliniques, le code gestion qui sera associé à la classe 7 ainsi que le chemin de stockage des fichiers d'extraction issus de Visiodent. Il est conseillé d'utiliser le même code clinique que celui paramétré dans Visiodent (Paramétrage du cabinet – Fonctionnement CSD) ! De même, il est suggéré d'utiliser un code praticien qui reprenne le code clinique. Exemple 101 pour le praticien 01 de la clinique 1 (ARRAS) et dans le cas de plusieurs cliniques, 201 pour le même praticien dans la clinique 2 (ST POL).

Débiteurs

Code: 01011  
Nom: CPAM BOURG EN BRESSE  
Compte Client: 41112  
Compte Produit: 70611

Enr: 1 sur 1616

Le bouton Débiteurs permet de gérer vos différents créanciers. Cette table correspond à l'ensemble des organismes du Régime Obligatoire issu d'une base de connaissance fournie par le GIE SESAME VITAL. Elle répond à des règles d'identification strictes qui repose sur la lecture des 5 premiers caractères ou de la totalité du code organisme selon le cas. Cette information normalisée permet l'identification formelle du créancier à la lecture de la carte VITALE du patient.

**Pour permettre la relation entre VISIODENT et VISIONIC il est impératif de maintenir les deux bases à jour de façon strictement identique.**

**Le code débiteur ASSURE ne doit absolument pas être modifié sous peine d'altérer les résultats qui s'y réfèrent.**

Identification Structure

Nom de la Structure: Direction des Centre de Santé Dentaire  
Adresse: 27 bis cours de Verdun  
Complément: BP 2045  
C.P.: 69227  
Ville: LYON CEDEX 02  
Organisme de Rattachement: CPAM de LYON  
Comptabilisation par produit Soins - Prothèses - ODF:   
Comptabilisation par produit tous actes confondus:   
Gestion Locale des Clients Douteux:

Enr: 1 sur 1616

Enfin, le bouton Identification de la structure, permet, à tout moment, de revenir sur les paramètres d'identification de votre structure définie au démarrage de Visionic.

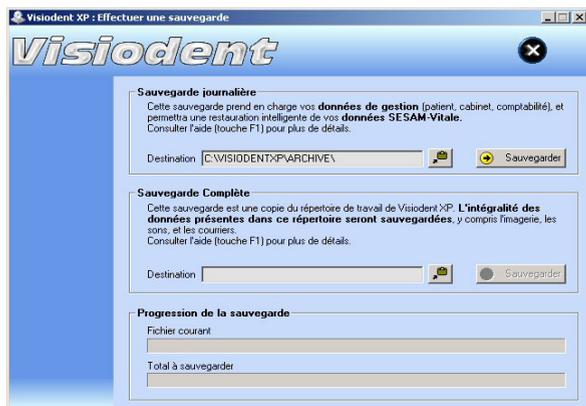


# ***Sauvegardes & Restauration***



# Sauvegardes & Restauration

## 1. Sauvegarde journalière des données et sauvegarde complète



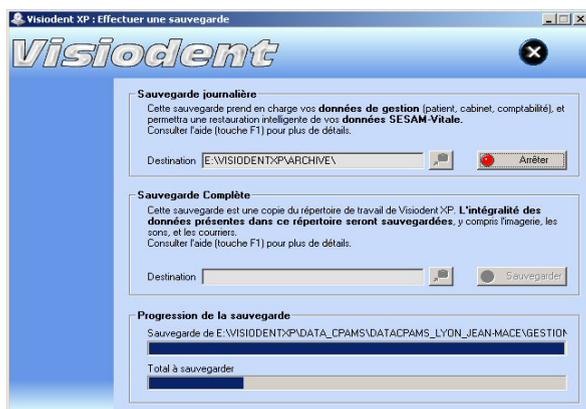
Avant le démarrage de la procédure de clôture comptable, l'application propose systématiquement d'effectuer une sauvegarde des données sensibles (sauvegarde journalière) ou l'ensemble des fichiers de l'application (sauvegarde complète) c'est-à-dire les programmes et leurs composants, les données, les fichiers d'imagerie (capteur de radiologie, caméra endo-buccale, scanner, etc.).

**Avant tout, il est très important de prendre conscience que les sauvegardes doivent être stockées sur un support externe** tel qu'une bande magnétique, une disquette ZIP ou JAZ, une clé USB, ou même sur un CD-ROM.

Le bouton Destination permet de sélectionner le lecteur sur lequel s'effectue la sauvegarde. L'emplacement par défaut est paramétré dans Visiodent dans « Paramétrage de l'application - Général ».

Le bouton Sauvegarder permet de lancer la procédure de sauvegarde. Durant cette procédure, les jauges de progression indiquent l'état d'avancement.

Le bouton Arrêter la sauvegarde permet d'arrêter la procédure.



# Sauvegardes & Restauration



Une fois la procédure de sauvegarde terminée, un compte rendu est affiché. Dans la partie « Détail », on peut trouver, le cas échéant, une liste des erreurs rencontrées pendant la procédure de sauvegarde.

Sauvegarde journalière des données : cette procédure produit un fichier d'archive portant le nom du jour courant. Ainsi, en effectuant votre sauvegarde le lundi, le fichier sera nommé «lundi.vbk», et placé à la destination spécifiée.

Sauvegarde complète (de l'application) : le répertoire de travail de Visiodent (VisiodentXP) est recopié fichier par fichier, vers la destination spécifiée. **Attention : seules les données présentes dans le répertoire de travail de Visiodent installé sur LE poste, seront sauvegardées. Les données éventuellement présentes dans d'autres répertoires ne pourront pas être sauvegardées.** Si certaines de vos données sont stockées sur un serveur Visiodent vous devrez également effectuer la sauvegarde complète sur ce serveur. Dans le cas d'un serveur dédié, assurez-vous que les données sont également archivées régulièrement.



# Sauvegardes & Restauration

## 2. Restauration de données

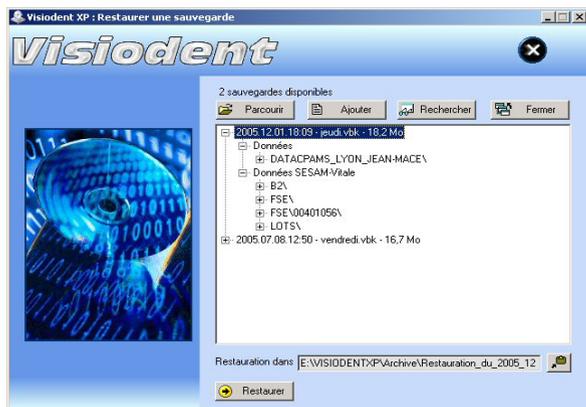


Seules les sauvegardes journalières de données peuvent être restaurées avec l'application « Archive Manager ». La sauvegarde complète étant quant à elle, une « simple » copie du répertoire de travail de Visiodent.

Pour restaurer une sauvegarde journalière, lancez « Archive Manager » à partir de l'icône placée sur le bureau. Sélectionnez « Restaurer une sauvegarde » puis cliquez sur « Parcourir » pour sélectionner le répertoire où se trouvent les sauvegardes. La liste des sauvegardes disponibles est alors mise à jour. Sélectionnez la sauvegarde à restaurer, puis cliquez sur « Restaurer ».

NB : il est possible de choisir le niveau de détail des fichiers à restaurer : toutes les données d'une sauvegarde, seulement le contenu d'un répertoire, ou encore un seul fichier.

ATTENTION : Seuls les utilisateurs expérimentés peuvent restaurer les données; il est fortement recommandé d'effectuer cette opération avec l'aide du support technique ou l'administrateur du Centre.



# ***Assistance Fonctionnelle***



# Assistance Fonctionnelle



Consulter l'aide en ligne en appuyant sur la touche F1 ou sélectionner le menu « ? – Aide ».



Visident vous assure une assistance téléphonique du Lundi au Vendredi de 9h à 18h.

Les utilisateurs, peuvent contacter notre support technique par téléphone au 01 49 46 58 10. Notre plateau technique, fort de 14 personnes, est là pour répondre aux questions les plus courantes.

Les administrateurs peuvent accéder au support technique de niveau 2 par téléphone au 01 49 46 58 10 et demander :

- M. Christophe CASTELNAU
- M. Mickaël VAUDEVIRE
- M. Roland NARBONNE (réfèrent Sesam Vitale)



Il est également possible d'adresser un email à

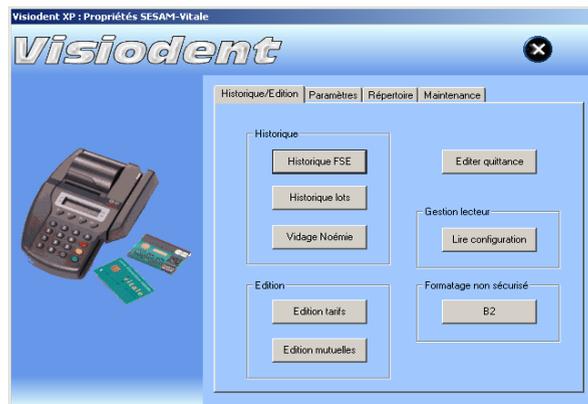
- cpam@visident.com (à utiliser en priorité)
- hotline@visident.com
- programmation@visident.com.



***FLUX***



# FLUX



La gestion de Sesam Vitale 1.31 est assurée par le module de facturation et télétransmission « PyxVital ».

Il prend en charge l'élaboration de la FSE ainsi que la télétransmission des LOTS. Cependant il est possible à tout instant de contrôler l'état des flux dans la fenêtre des « Propriétés Sesam Vitale ». Le bouton Historique FSE permet d'afficher les différents états possible des FSE associés à un code couleur (voir ci-dessous).

 Blanc / Jaune Pâle	La FSE vient d'être générée et n'a pas encore été télétransmise. Comme elle n'a pas été formatée en lot, elle peut être encore supprimée.
 Rouge / Orange	La FSE vient d'être formatée en lot mais elle n'a pas été envoyée. Il y a eu un problème de connexion avec le serveur RSS (problème modem ou problème Serveur RSS). <b>A partir du moment où la FSE est formatée en lot, il est impossible de la supprimer !</b>
 Vert	La FSE a été formatée en lot et est correctement envoyée au Serveur RSS. D'ailleurs, la date d'envoi figure sur la ligne correspondant à cette FSE
 Bleu	La FSE a été envoyée et vous avez reçu un ARL.
 Bleu	Si la mention « Lots sans ARLs déverrouillés » apparaît, cela signifie que l'ARL n'a pas été reçu et la FSE va être renvoyée. Il y aura d'ailleurs deux dates d'envoi indiquées pour cette FSE
 Rouge	« Erreur Persistante, la FSE est perdue ». Ce message signifie que la FSE n'a pas reçu d'ARL après deux envois. Une chose à vérifier, la CPAM a-t-elle reçu la FSE ? Si oui, cela signifie que l'ARL a été perdu; cela n'a pas de conséquence sur le remboursement. Sinon, il faut imprimer la feuille de soins sur papier et l'envoyer par la poste.



# FLUX

Comme pour les FSE, le module de télétransmission permet à tout instant de contrôler l'état des flux de lots. Le bouton Historique lots permet d'afficher les différents états possible des LOTS associés à un code couleur (voir ci-dessous).

Remarque : les privilèges de l'administrateur lui permettent de supprimer (annuler ou régulariser) une FSE bien qu'elle ait été formatée en lot. A utiliser uniquement en dernier recours...!

 Blanc / Jaune Pâle	Lorsqu'un lot apparaît dans cette couleur, cela signifie qu'un lot a été déverrouillé et qu'il est prêt à être renvoyé. Mais pour ce faire, il attend que d'autres FSE soient réalisées.
 Rouge / Orange	Le Lot vient d'être formaté mais il n'a pas été envoyé. Il y a eu un problème de connexion avec le serveur RSS (problème modem ou problème Serveur RSS). <b>A partir du moment où la FSE est formatée en lot, il est impossible de la supprimer !</b>
 Vert	Le Lot a été formaté et est correctement envoyé au Serveur RSS. D'ailleurs, la date d'envoi figure sur la ligne correspondant à ce lot.
 Bleu	Le Lot a été envoyé et vous avez reçu un ARL. La mention Nbre Facture Apparaît indiquant le nombre de FSE comprises dans ce lot.
 Bleu	Si la mention « Lots sans ARLs déverrouillés » apparaît, cela signifie que l'ARL n'a pas été reçu et le lot va être renvoyé. Il y aura d'ailleurs deux dates d'envoi indiquées pour ce lot.
 Rouge	« Erreur Persistante, le Lot est perdu ». Ce message signifie que le lot n'a pas reçu d'ARL après deux envois. Une chose à vérifier, la CPAM a-t-elle reçu le Lot. Si oui, c'est juste l'ARL qui a été perdu et ce n'a pas de conséquence sur le remboursement. Sinon, il faut imprimer la/les feuilles de soins sur papier et l'envoyer par la poste.

